



2. – PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



ORLÉANS
MÉTROPOLE

Boigny-sur-Bionne
Bou
Chanteau
Chécy
Combleux
Fleury-les-Aubrais
Ingré
La Chapelle-Saint-Mesmin
Mardié
Marigny-les-Usages
Olivet
Orléans
Ormes
Saint-Cyr-en-Val
Saint-Denis-en-Val
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
Saint-Jean-de-Braye
Saint-Jean-de-la-Ruelle
Saint-Jean-le-Blanc
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Saran
Semoy

SCOT
Orléans Métropole
Schéma de Cohérence Territoriale

Document porté par Orléans Métropole

Document arrêté le 10 juillet 2018

Conception & crédit photos :

Agence d'urbanisme
de l'agglomération orléanaise

Bureaux d'études :

Hank et Bérénice - Transitec -
Agence Laverne Paysagistes - ER.AMP - AFCE -
Ville inventive

Impression :

Orléans Métropole

INTRODUCTION

Le Schéma de Cohérence territoriale est avant tout un projet de territoire et ce projet a été souhaité ambitieux mais réaliste et durable.

Le territoire a démontré son rôle moteur pour le bassin de vie et en région Centre-Val de Loire en accédant au statut de métropole. Orléans Métropole doit aujourd'hui intensifier son action en matière de structuration locale du développement en lien avec les territoires avec lesquels elle entretient des relations d'interdépendance. Afin d'affirmer sa vocation au service du bassin de vie et son rôle de Métropole Capitale, elle souhaite inscrire son territoire dans les quinze métropoles qui comptent à l'échelle nationale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) concrétise et valorise cette prise de conscience métropolitaine à travers trois enjeux forts : s'affirmer, se révéler et se réinventer.

Pour ce faire, le territoire souhaite puiser son rayonnement dans son insertion aux réseaux. C'est à dire tirer le meilleur parti de la proximité parisienne et de l'Ile de France et de son accessibilité en région Centre-Val de Loire d'une part et devenir un véritable lieu d'interaction entre les dynamiques démographiques, économiques, culturelles et touristiques, d'autre part.

Au service de cette attractivité, la qualité du cadre de vie orléanais et de ses paysages doit être révélée par un modèle urbain qui conjugue développement et valorisation des identités du territoire. La métropole orléanaise mise sur un développement qualitatif plaçant le paysage et la nature au cœur du projet.

Enfin, repenser les conditions de développement de la métropole apparaît comme le défi métropolitain pour faciliter la vie de ses habitants en se souciant de la soutenabilité de la croissance des communes. Orléans Métropole mise sur la proximité aux équipements, transports et services du quotidien pour permettre à chaque habitant de trouver sa place, de s'épanouir et de réussir sur le territoire. Le projet organise également la transition écologique et numérique, en plaçant l'innovation au service d'une métropole intense et solidaire, qui s'adapte aux évolutions sociétales et aux nouveaux modes de production et de consommation. C'est un modèle de développement responsable parce que respectueux de l'environnement et durablement attractif.

TROIS ENJEUX DE TRANSITION MÉTROPOLITAINE

ENJEU 1 – S’AFFIRMER

Un enjeu de dynamisme, d'ouverture et d'attractivité nationale et régionale.

ENJEU 2 – SE RÉVÉLER

Un enjeu de structuration du territoire par les paysages naturels et urbains.

ENJEU 3 – SE RÉINVENTER

Un enjeu d'adaptation et de renouvellement pour un territoire solidaire et facile à vivre.

L'élaboration du projet de SCoT se déroule en plusieurs étapes. La phase diagnostic, qui s'est appuyée sur des temps de concertation et d'animation sur les enjeux qu'un SCoT doit porter, a enrichi la connaissance du territoire, de son fonctionnement et de ses dynamiques.

Vient ensuite le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui met en perspective les réponses aux enjeux mis en évidence. Le PADD est le projet politique du SCoT, il donne le cap. Il sert l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

Il a été l'occasion d'affirmer ces ambitions avant de les décliner en règles opérationnelles dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).



ÉDITORIAL



Olivier CARRÉ

Maire d'Orléans, président d'Orléans Métropole

L'éditorial sera rédigé lors de la phase d'approbation du document.



Matthieu SCHLESINGER

Maire d'Olivet, 1^{er} vice-président d'Orléans Métropole

Sommaire

AXE 1. – MÉTROPOLE CAPITALE	7
ORIENTATION 1 : UN TERRITOIRE D'ATTRACTION MÉTROPOLITAINE S'AFFIRMANT AU PLAN NATIONAL	10
> VALORISER LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES DE CAPITALE RÉGIONALE	10
> RENFORCER LA NOTORIÉTÉ DU TERRITOIRE, SON IDENTITÉ ET SON POTENTIEL D'ATTRACTION	11
ORIENTATION 2 : UN TERRITOIRE EN RÉSEAU AVEC LES GRANDS SYSTÈMES MÉTROPOLITAINS	13
> DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ET LES INTERCONNEXIONS AVEC LES TERRITOIRES À TOUTES LES ÉCHELLES	13
> FAIRE DE LA MÉTROPOLE UN TERRITOIRE DE CONVERGENCE ET D'ARTICULATION DES COOPÉRATIONS	14
ORIENTATION 3 : UN CŒUR MÉTROPOLITAIN MOTEUR D'UN VASTE BASSIN DE VIE	16
> SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS	16
> STRUCTURER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE, DIVERSIFIER ET DYNAMISER LES PÔLES D'EMPLOIS	17
AXE 2. – MÉTROPOLE PAYSAGES	19
ORIENTATION 1 : UNE MÉTROPOLE QUI CULTIVE LA SINGULARITÉ DE SES PAYSAGES DANS LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL	22
> RÉVÉLER LA MOSAÏQUE DES PAYSAGES DE L'ORLÉANAIS	22
> VALORISER LES USAGES LIÉS À L'EAU ET FAIRE VIVRE LES PAYSAGES DE LA LOIRE, DU LOIRET ET DE LEURS AFFLUENTS	23
ORIENTATION 2 : LE PAYSAGE COMME ARMATURE MÉTROPOLITAINE : LA VILLE ET LA CAMPAGNE SOLIDAIRES	25
> CONFORTER LES TROIS ARMATURES PAYSAGÈRES : URBAINE, FORESTIÈRE ET AGRICOLE	25
> STRUCTURER UNE TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE ET RELIER LES SITES DE NATURE	26
ORIENTATION 3 : LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET MÉTROPOLITAIN	28
> S'APPUYER SUR LES RESSOURCES VITALES DU TERRITOIRE POUR CONCEVOIR UNE ÉCO-MÉTROPOLE	28
> COMPOSER AVEC LES RISQUES NATURELS, MAÎTRISER LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LES NUISANCES URBAINES	29
AXE 3. – MÉTROPOLE DES PROXIMITÉS	31
ORIENTATION 1 : UNE MÉTROPOLE INTELLIGENTE AU SERVICE DES HABITANTS ET D'UNE GESTION URBAINE DURABLE	34
> ADAPTER LE TERRITOIRE AUX ÉVOLUTIONS ENGENDRÉES PAR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ET DIGITALES	34
> ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE MÉTROPOLE SOBRE ET EFFICACE	35
ORIENTATION 2 : HABITER LA MÉTROPOLE : UN TERRITOIRE FACILE À VIVRE ET DES SERVICES ACCESSIBLES À TOUS	37
> CONFORTER LES CENTRALITÉS EXISTANTES, SUPPORT D'OFFRES DE MOBILITÉS ET DE SERVICES PLUS DURABLES	37
> RÉVÉLER DES URBANITÉS MÉTROPOLITAINES ADAPTÉES À LEUR ENVIRONNEMENT	38
ORIENTATION 3 : LA RÉGÉNÉRATION URBAINE AU SERVICE DE LA MÉTROPOLE INTENSE	40
> OPTIMISER LES ESPACES URBANISÉS ET MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE EN PRIVILÉGIANT LE RENOUVELLEMENT	40
> FAIRE ÉVOLUER LE BÂTI ANCIEN ET REDONNER UNE QUALITÉ AUX ZONES D'ACTIVITÉS ANCIENNES	41



ENJEU 1 – S’AFFIRMER

Un enjeu de dynamisme, d’ouverture et d’attractivité nationale et régionale.

AXE 1. – MÉTROPOLE CAPITALE

AXE 1.

MÉTROPOLE CAPITALE



ENJEU 1 – S’AFFIRMER

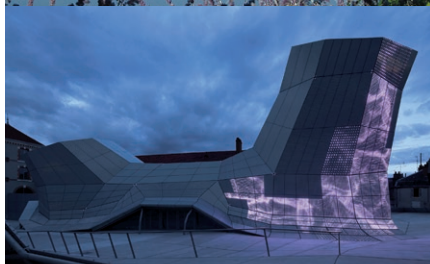
◀ Un enjeu de dynamisme, d’ouverture et d’attractivité nationale et régionale.

Orléans Métropole est un territoire charnière à plusieurs échelles : nationale (cercle des métropoles), régionale (capitale régionale, lien avec Tours et les autres pôles urbains en région), porte d’entrée du bassin parisien (villes à 1h de Paris) comme de l’axe ligérien, moteur de son aire urbaine. À ce titre, le projet de territoire se doit de penser l’avenir du territoire au-delà de son périmètre. Il doit proposer des pistes de coopération avec les autres territoires afin d’affirmer son ambition métropolitaine et d’avancer de la concurrence aux alliances pour renforcer les dynamiques d’acteurs, en agrégeant les forces du cœur métropolitain et d’une aire d’influence étendue.

Pour cela, le territoire porte l’ambition forte de continuer à attirer de nouveaux habitants pour soutenir la dynamique démographique autant que l’attractivité économique et le rayonnement culturel.

Les atouts de la métropole sont affirmés et structurés autour de deux axes : l’un Nord/Sud, colonne vertébrale du territoire, porteur de l’intensité des fonctions métropolitaines, des grands projets et de la synergie entre innovation, production des savoirs et création de valeurs et d’emplois. L’autre, Est/Ouest, inscrit le territoire dans l’histoire au travers de sa valeur patrimoniale, culturelle et touristique. De leur rencontre s’affirme le cœur métropolitain et le dynamisme du territoire.

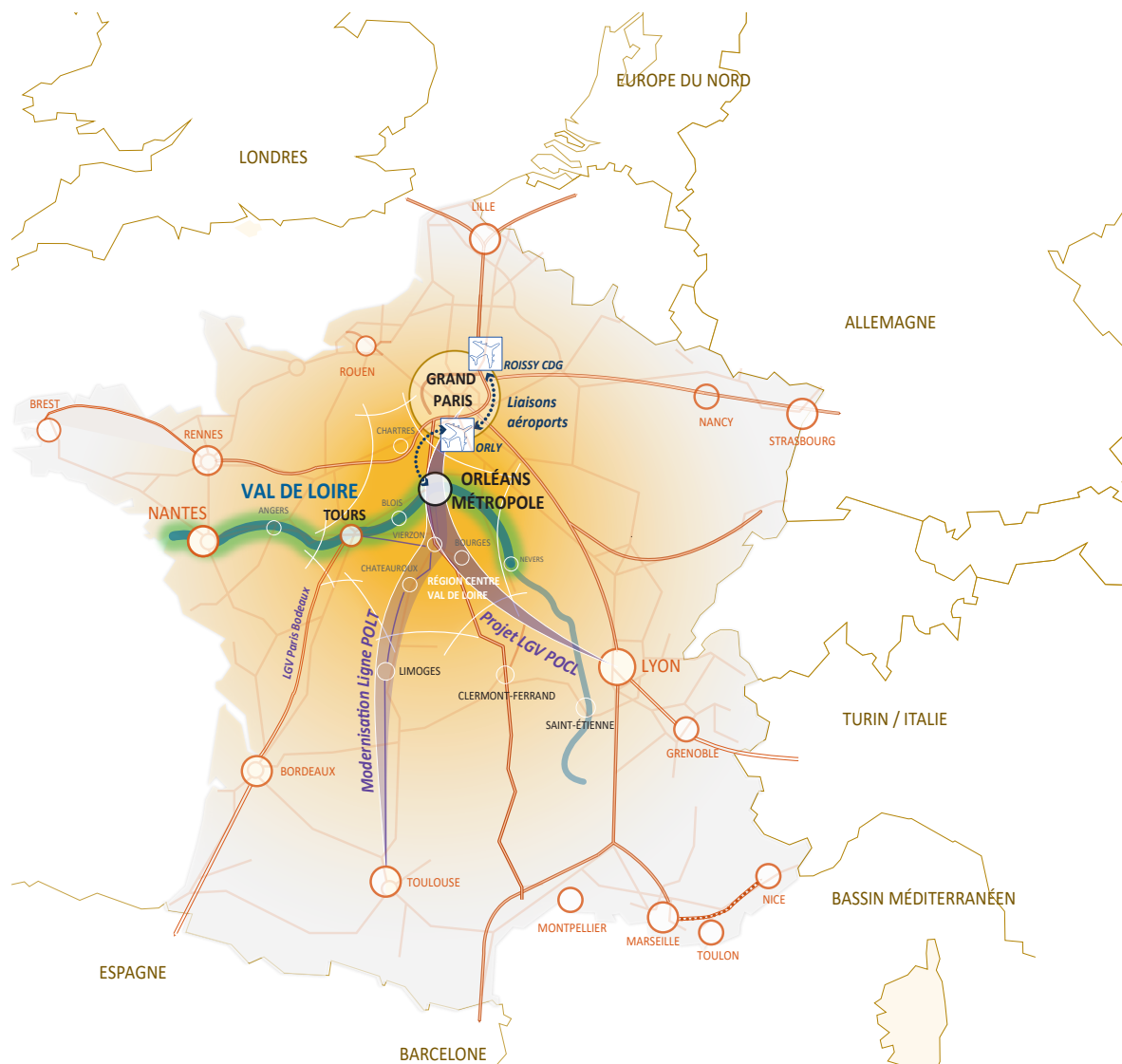
Ces ambitions s’appuient sur un territoire relié et connecté à toutes les échelles.



ORIENTATIONS

1. **UN TERRITOIRE D’ATTRACTION MÉTROPOLITAINE S’AFFIRMANT AU PLAN NATIONAL**
2. **UN TERRITOIRE EN RÉSEAU AVEC LES GRANDS SYSTÈMES MÉTROPOLITAINS**
3. **UN CŒUR MÉTROPOLITAINE MOTEUR D’UN VASTE BASSIN DE VIE**

UN TERRITOIRE D'ATTRACTION MÉTROPOLITAIN S'AFFIRMANT AU PLAN NATIONAL



Source : Agence Laverne Paysagistes - ER.AMP - 2018

orientation 1

UN TERRITOIRE D'ATTRACTION MÉTROPOLITAINE S'AFFIRMANT AU PLAN NATIONAL

- ◀ **CONFORTER ET STRUCTURER
LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES
D'ACCUEIL ET DE CENTRALITÉ
AUTOUR DU CARDO NOV'O**
- ◀ **DÉVELOPPER ET RENFORCER
LES PÔLES D'EXCELLENCE
EN S'APPUYANT NOTAMMENT
SUR L'INNOVATION ET LE
NUMÉRIQUE**
- ◀ **AFFIRMER LES ÉQUIPEMENTS
À GRAND RAYONNEMENT
STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE**

➤ VALORISER LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES DE CAPITALE RÉGIONALE

La capitale régionale s'appuie sur un écosystème économique dynamique et innovant pour créer des emplois diversifiés, des pôles administratifs et tertiaires, et des synergies entre une université pluridisciplinaire et des pôles spécialisés de recherche et développement.

La métropole confortera ces atouts en organisant dans son projet de territoire un environnement attractif pour asseoir sa centralité, son rayonnement et développer ses marqueurs métropolitains.

Les fonctions métropolitaines d'accueil et de centralité seront confortées et structurées autour du croisement de deux axes forts portant le rayonnement métropolitain : le Cardo Nov'O et le décumanus Val de Loire.

Les pôles d'excellence du territoire (agrobusiness, logistique, cosmétique, écotecnologies...) seront développés et renforcés, en s'appuyant notamment sur l'innovation et le numérique, pour offrir un environnement attractif aux entreprises.

Pour remplir son rôle de Métropole Capitale, la métropole orléanaise poursuivra sa politique d'équipements d'envergure régionale et métropolitaine. Ces équipements de grand rayonnement contribueront à structurer le territoire.



orientation 1

UN TERRITOIRE D'ATTRACTION MÉTROPOLITAINE S'AFFIRMANT AU PLAN NATIONAL

› RENFORCER LA NOTORIÉTÉ DU TERRITOIRE, SON IDENTITÉ ET SON POTENTIEL D'ATTRACTION

Le territoire orléanais valorise son positionnement, ses ressources et ses atouts pour asseoir sa notoriété nationale. Il actionne tous les leviers d'attractivité métropolitaine pour capter des ressources. Il construit ainsi l'image d'une métropole «territoire de réussite».

L'image de marque du territoire, construite autour de la qualité du cadre de vie, des services à la population et de l'environnement, sera traduite dans les projets d'envergure et grands projets urbains mixtes, culturels, touristiques, économiques et sportifs (InteRives, CO'Met, Parc de Loire, AgreeTech ...). Ils seront vecteurs de visibilité nationale et leviers pour le développement du territoire.

L'entrepreneuriat et l'innovation seront encouragés et soutenus autour des nouvelles économies et des filières locales : transition énergétique et croissance verte, culture, loisirs et santé afin de construire un territoire créatif.

Les synergies entre l'enseignement supérieur, la recherche et les acteurs économiques seront organisées autour des grands équipements scientifiques.

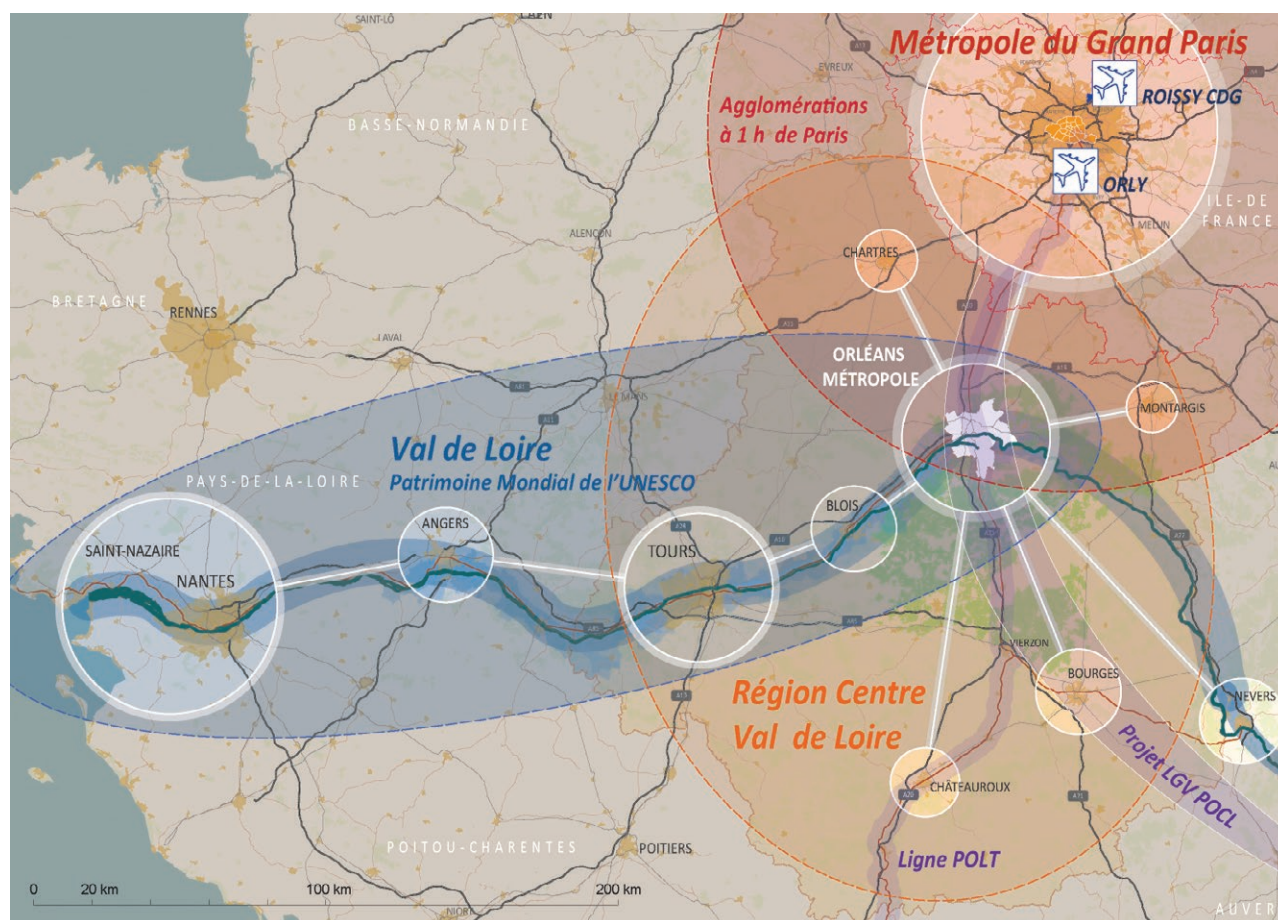
Le territoire orléanais sera affirmé comme une destination touristique : ville de congrès, porte d'entrée du Val de Loire et des châteaux à 1h de Paris.

- ‹ CONSTRUIRE L' IMAGE DE MARQUE DU TERRITOIRE DANS LES PROJETS D'ENVERGURE
- ‹ ENCOURAGER ET SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION AFIN DE CONSTRUIRE UN TERRITOIRE CRÉATIF
- ‹ ORGANISER LES SYNERGIES ENTRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES
- ‹ AFFIRMER LE TERRITOIRE ORLÉANAIS COMME UNE DESTINATION TOURISTIQUE



► ORIENTATION 2

UN TERRITOIRE EN RÉSEAU AVEC LES GRANDS SYSTÈMES MÉTROPOLITAINS



Source : Agence Laverne Paysagistes - ER.AMP - 2018

orientation 2

UN TERRITOIRE EN RÉSEAU AVEC LES GRANDS SYSTÈMES MÉTROPOLITAINS

› DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ET LES INTERCONNEXIONS AVEC LES TERRITOIRES À TOUTES LES ÉCHELLES

La construction de relations denses et diversifiées avec le reste du monde est une fonction décisive d'une métropole. En conséquence, Orléans Métropole dynamise son accessibilité et inscrit son réseau efficace d'infrastructures dans le réseau des grandes villes européennes, de l'Europe du Nord au bassin méditerranéen pour affirmer son positionnement de grand carrefour national.

Ainsi, le territoire se positionnera comme hub intermodal assurant une connexion efficace aux réseaux nationaux, régionaux et à son bassin de vie (nœud autoroutier, ferré ...).

Les liaisons nationales et internationales seront confortées et développées notamment avec le système métropolitain du Grand Paris et la région d'Île-de-France pour capter des emplois et des habitants. En effet, la construction du Grand Paris est une opportunité pour la métropole de consolider les échanges avec le bassin parisien, ses aéroports et conforter les complémentarités entre les territoires.

Les enjeux de développement et d'aménagement liés à la création d'une gare métropolitaine unique de rang national seront étudiés. La réflexion permettra de tirer le meilleur parti des liaisons existantes avec Nantes, Limoges ou Toulouse mais aussi de valoriser le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon (POCL).

Ces accès et ces liaisons conforteront le cœur de l'aire urbaine. Ils seront le point d'appui du développement des réseaux générateurs d'intelligence collective.

- ‹ CONNECTER LE TERRITOIRE, HUB INTERMODAL, AUX RÉSEAUX NATIONAUX, RÉGIONAUX ET À SON BASSIN DE VIE
- ‹ CONFORTER LES LIAISONS NATIONALES ET INTERNATIONALES, NOTAMMENT AVEC LE SYSTÈME MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS
- ‹ VALORISER LES ACCÈS ET LES LIAISONS CONFORTANT LE CŒUR DE L'AIRE URBAINE
- ‹ DÉVELOPPER LES RÉSEAUX GÉNÉRATEURS D'INTELLIGENCE COLLECTIVE



orientation 2

UN TERRITOIRE EN RÉSEAU AVEC LES GRANDS SYSTÈMES MÉTROPOLITAINS

- ◀ PARTAGER UNE AMBITION COMMUNE ET COOPÉRER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS
- ◀ INTENSIFIER LES COOPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES
- ◀ PARTICIPER AU RAYONNEMENT DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE NOTAMMENT PAR UN POSITIONNEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

➤ FAIRE DE LA MÉTROPOLE UN TERRITOIRE DE CONVERGENCE ET D'ARTICULATION DES COOPÉRATIONS

La métropole, capitale régionale, conforte sa position de centre de gravité de la région Centre-Val de Loire pour répondre à un enjeu de rayonnement et de solidarité des territoires.

L'interdépendance entre la métropole et les territoires voisins exige de construire un avenir commun impliquant de nouvelles coopérations.

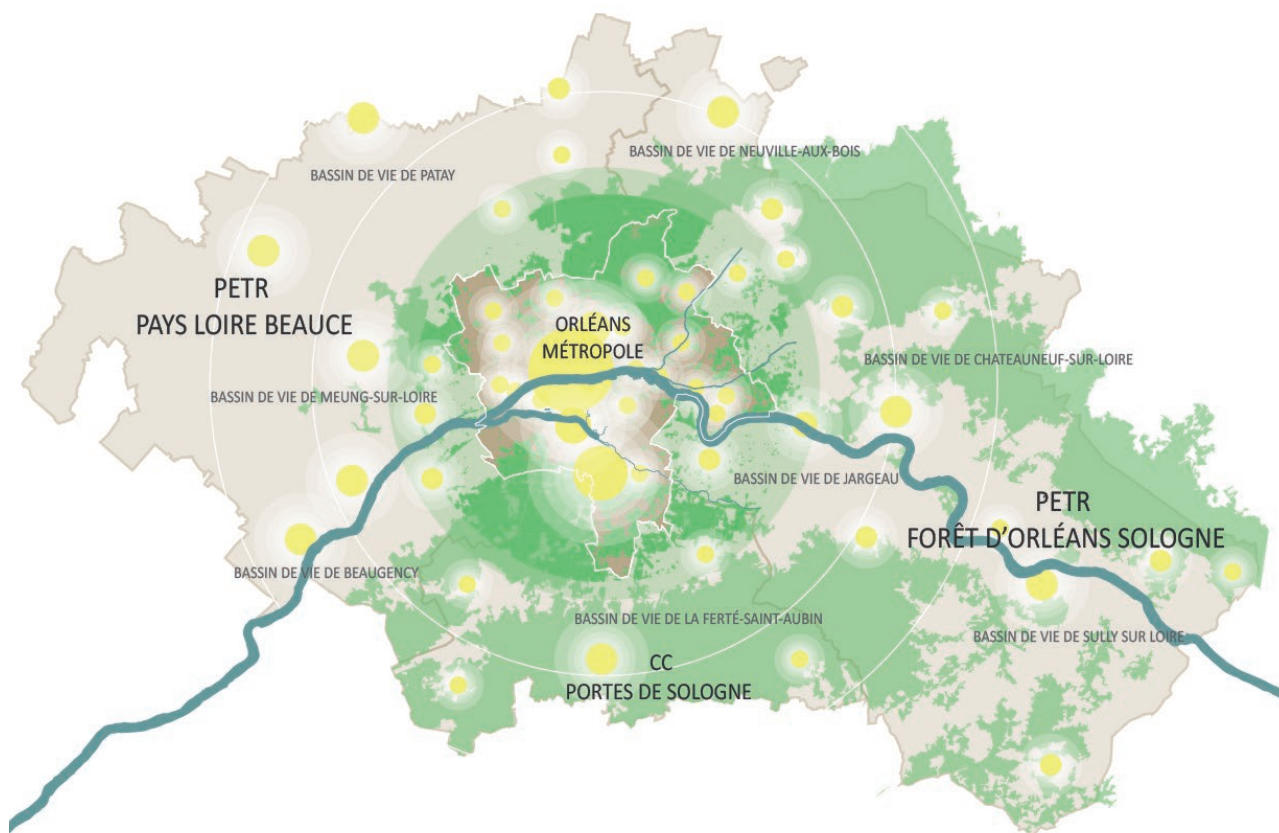
La coopération et le partage avec les territoires voisins se construiront par la réflexion autour d'une ambition commune.

Dans une logique de mise en réseau, de cohérence territoriale et d'offre de services à l'échelle régionale, les coopérations métropolitaines seront intensifiées en matière de formations universitaires, de déplacements et de développement économique et numérique avec les pôles urbains régionaux Bourges, Châteauroux, Chartres comme sur l'axe Orléans – Blois – Tours.

En tant que capitale régionale, la métropole participera au rayonnement de la région Centre-Val de Loire notamment par un positionnement culturel et touristique fort dans le réseau des cités ligériennes et le Val de Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO.



UN CŒUR MÉTROPOLITAIN MOTEUR D'UN VASTE BASSIN DE VIE



Source : Agence Laverne Paysagistes - ER.AMP - 2018

orientation 3

UN CŒUR MÉTROPOLITAIN MOTEUR D'UN VASTE BASSIN DE VIE

- ◀ STRUCTURER LE TERRITOIRE POUR POUVOIR ASSUMER UN RÔLE MOTEUR DANS LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET ÊTRE EN MESURE D'ACCUEILLIR 300 000 HABITANTS À L'HORIZON 2035.
- ◀ RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ AU CŒUR MÉTROPOLITAIN DE L'AIRE URBAINE PAR DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ ADAPTÉES
- ◀ SOUTENIR ET ORGANISER L'EFFORT DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS
- ◀ RÉPONDRE AUX BESOINS DE PARCOURS RÉSIDENTIEL ET À LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES PAR UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE

➤ SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

La métropole est motrice et distributrice de croissance au sein de son bassin de vie. C'est un système intégrateur qui fédère les territoires inscrits dans son aire d'influence.

Pour renouer avec une attractivité résidentielle le territoire assumera son rôle moteur dans la croissance démographique de l'aire urbaine et se fixe l'objectif d'accueillir 300 000 habitants à l'horizon 2035.

L'accessibilité au cœur métropolitain de l'aire urbaine sera renforcée en proposant des solutions de mobilité adaptées pour desservir un système de centralités reliées à l'échelle de la métropole et du bassin de vie.

En réponse à ces enjeux, l'effort de construction de nouveaux logements sera soutenu et organisé sur le territoire de la métropole. La production de logements sera diversifiée et répondra aux besoins de parcours résidentiel et à la capacité financière des ménages de l'aire urbaine pour leur permettre de s'installer et rester sur le territoire. Le territoire se positionne ainsi comme une alternative au desserrement de l'île de France, en proposant une diversité d'emplois, un haut niveau de services et une offre d'équipements de proximité.



orientation 3

UN CŒUR MÉTROPOLITAIN MOTEUR D'UN VASTE BASSIN DE VIE

› STRUCTURER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE, DIVERSIFIER ET DYNAMISER LES PÔLES D'EMPLOIS

La métropole offre aujourd'hui plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs sur son territoire. Elle dispose d'un tissu économique dense et d'une large zone de chalandise, répondant aux besoins d'achats et de services des habitants. En tant que centre de gravité de son bassin de vie et d'emploi, d'équipements et de services, elle porte la responsabilité et l'ambition d'avoir une capacité d'entraînement qui bénéficie à l'ensemble de l'aire urbaine.

L'offre économique du territoire sera structurée dans un objectif de lisibilité et de complémentarité des pôles au sein de la métropole comme avec le bassin de vie. Cela permettra de soutenir les entreprises et les emplois existants et en développer de nouveaux.

L'armature commerciale de la métropole sera confortée en privilégiant la vitrine commerciale, économique et culturelle du centre-ville d'Orléans et en valorisant les centres-bourgs. Les pôles commerciaux majeurs devront être modernisés.

Le développement du numérique et des réseaux de télécommunication sera l'occasion de promouvoir des formes de travail innovantes tel que le Lab'O a pu l'initier.

- ◀ STRUCTURER UNE OFFRE ÉCONOMIQUE QUALITATIVE, LISIBLE ET COMPLÉMENTAIRE
- ◀ CONFORTER L'ARMATURE COMMERCIALE EN S'APPUYANT SUR LA VITRINE COMMERCIALE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE DU CENTRE-VILLE D'ORLÉANS
- ◀ PROMOUVOIR DES FORMES DE TRAVAIL INNOVANTES.





ENJEU 2 – SE RÉVÉLER

Un enjeu de structuration du territoire par les paysages naturels et urbains

AXE 2. – MÉTROPOLE PAYSAGES

AXE 2.

MÉTROPOLE PAYSAGES



ENJEU 2 – SE RÉVÉLER

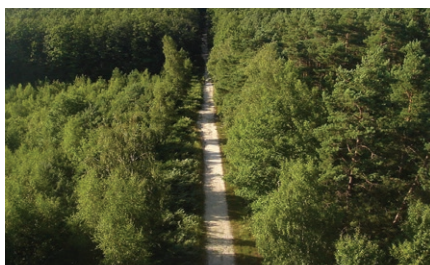
◀ Un enjeu de structuration du territoire par les paysages naturels et urbains.

La métropole orléanaise bénéficie d'un positionnement spécifique et singulier dans le Val de Loire Patrimoine Mondial qu'il est indispensable d'affirmer : point septentrional du fleuve, porte d'entrée vers la Loire des châteaux, entre deux monuments paysagers, la Sologne et la forêt d'Orléans. Le territoire doit s'appuyer sur son histoire, sa culture et son patrimoine ligérien pour développer son potentiel touristique et affirmer ses qualités méconnues dans les paysages du quotidien.

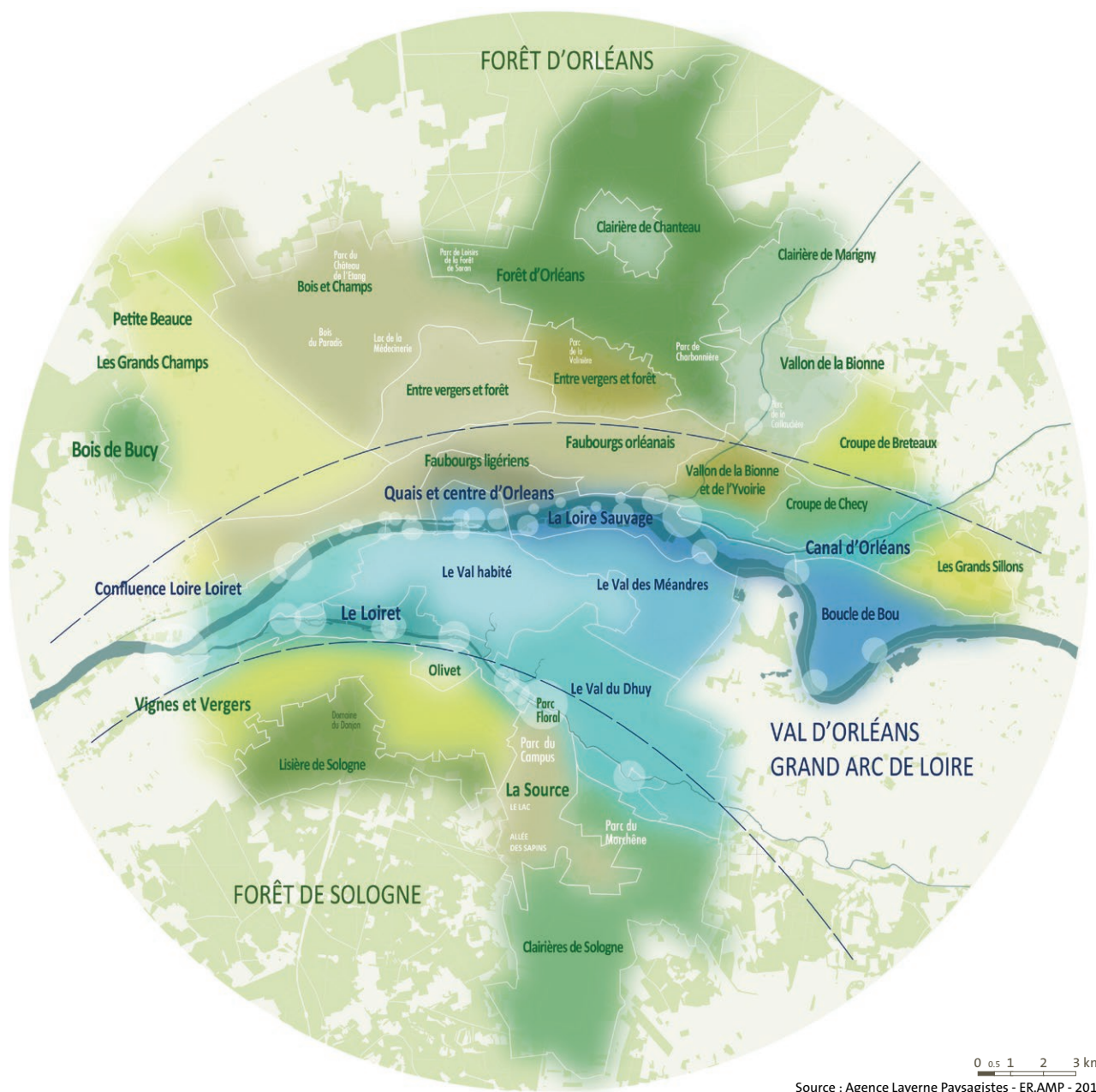
Pour cela, les ressources matérielles comme immatérielles du territoire devront être valorisées. Les identités de l'Orléanais seront révélées et confortées, l'ensemble des sites remarquables et de nature seront reliés et valorisés et les espaces de lisière entre urbain, agricole et forêt structurés. L'aménagement sera pensé afin de retrouver la géographie et le socle naturel, de composer avec les risques naturels et de préserver l'environnement. Le cadre bâti et les qualités du patrimoine architectural, urbain et paysager seront mis en scène.

ORIENTATIONS

1. **UNE MÉTROPOLE QUI CULTIVE SA SINGULARITÉ DANS LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL**
2. **LE PAYSAGE COMME ARMATURE MÉTROPOLITAINE : LA VILLE ET LA CAMPAGNE SOLIDAIRES**
3. **LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET MÉTROPOLITAIN**



UNE MÉTROPOLE QUI CULTIVE SA SINGULARITÉ DANS LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL



orientation 1

UNE MÉTROPOLE QUI CULTIVE LA SINGULARITÉ DE SES PAYSAGES DANS LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

- ◀ RECONNAÎTRE ET AFFIRMER
LES IDENTITÉS COMMUNALES
ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES
AU SERVICE DU PAYSAGE ET DU CADRE
DE VIE
- ◀ ORGANISER LES TRANSITIONS
ENTRE PAYSAGES NATURELS,
FORESTIERS, AGRICOLES ET URBAINS
PAR LE TRAVAIL DES LISIÈRES
- ◀ VALORISER LE PATRIMOINE BÂTI
ANCIEN ET LES FORMES URBAINES
TRADITIONNELLES

➤ RÉVÉLER LA MOSAÏQUE DES PAYSAGES DE L'ORLÉANAIS

La métropole rassemble une diversité de paysages et d'influences, perceptibles dans les formes urbaines, les architectures et les types de cultures qui maillent le territoire entre le val et les forêts. Elle abrite un patrimoine bâti riche et diversifié entre patrimoine ancien, patrimoine rural et patrimoine du XX^e siècle.

Le paysage urbain est contrasté entre un cœur d'agglomération fortement urbanisé et des communes qui conservent les marques d'un passé rural au contact de grands espaces naturels et agricoles.

Les identités communales et la diversité des paysages seront reconnues et affirmées notamment au travers du maintien de l'équilibre et de la diversité des espaces agricoles (grandes cultures, maraîchages, vergers, serres, horticulture...) au service du paysage et du cadre de vie.

Les transitions devront être organisées entre paysages naturels, forestiers, agricoles et urbains par le travail des lisières qui rendra lisible une mosaïque de sites, d'histoires et de patrimoines tout en assurant les transitions entre ville, nature et cultures.

Le patrimoine bâti ancien et les formes urbaines traditionnelles portant une dimension culturelle et identitaire seront valorisées par la requalification et la mise en scène du patrimoine architectural, urbain et paysager à l'échelle de la métropole.



orientation 1

UNE MÉTROPOLE QUI CULTIVE LA SINGULARITÉ DE SES PAYSAGES DANS LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

› VALORISER LES USAGES LIÉS À L'EAU ET FAIRE VIVRE LES PAYSAGES DE LA LOIRE, DU LOIRET ET DE LEURS AFFLUENTS

La métropole orléanaise cultive sa singularité au point septentrional de la Loire. La présence en cœur d'agglomération d'un fleuve sauvage et d'un patrimoine naturel et écologique d'une telle dimension n'a pas d'équivalent en France.

Le territoire devra valoriser cette particularité en affirmant un axe Est/Ouest, pendant du Cardo Nov'O, constitué par le décumanus Val de Loire. Composé d'un chapelet de sites porteurs d'une valeur culturelle et identitaire architecturale, urbaine et fluviale, ce patrimoine ligérien devra être identifié et protégé.

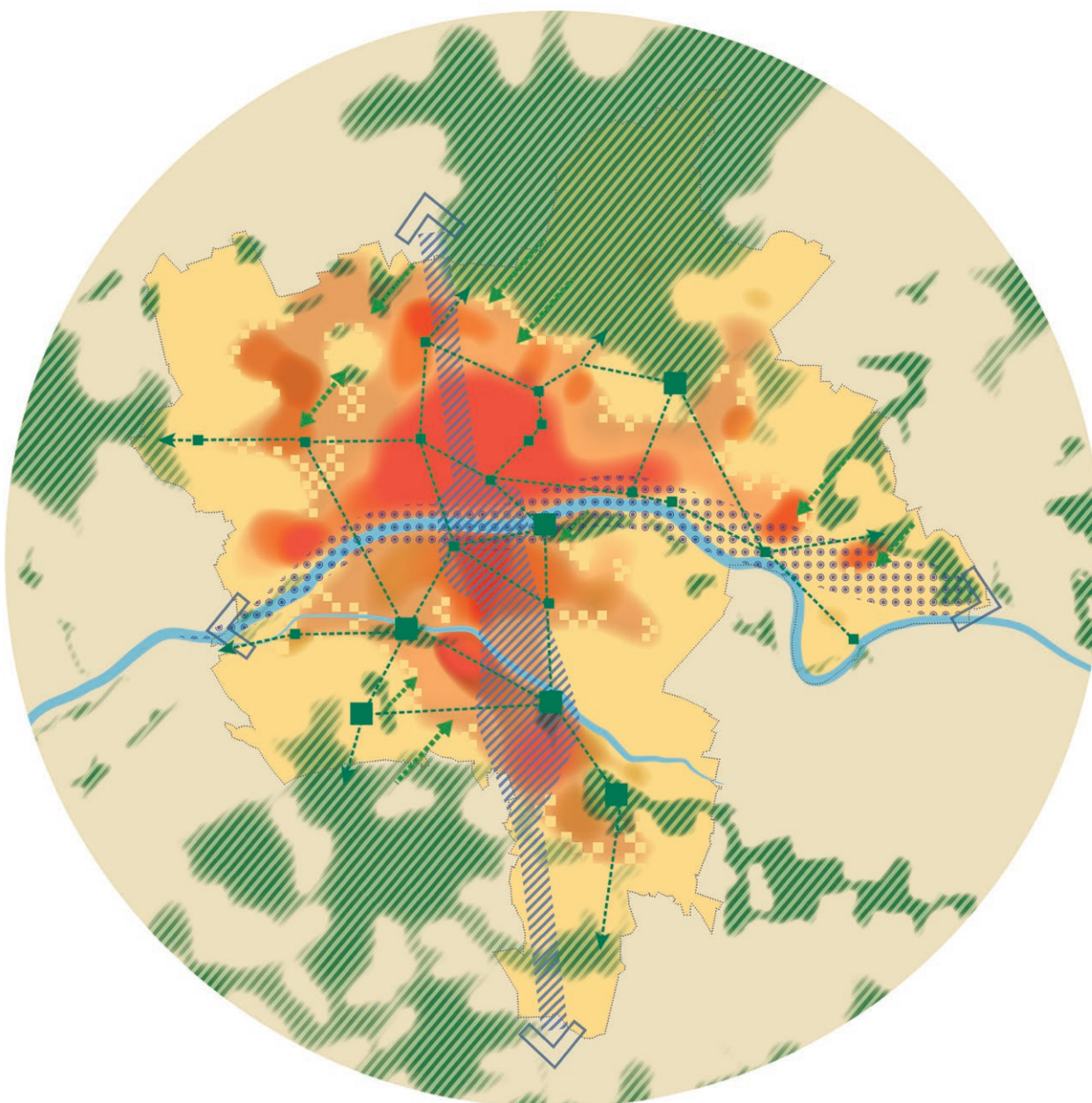
Dans ce secteur unique, l'équilibre sera à organiser entre la préservation, l'intensification et la modernisation des usages de l'histoire, du patrimoine comme des typologies traditionnelles d'organisation du territoire.

Les sites de confluences et la diversité des paysages fluviaux et des séquences paysagères de la Loire, du Loiret et du canal d'Orléans seront valorisées.

- ‹ IDENTIFIER ET PROTÉGER
LE PATRIMOINE DU DÉCUMANUS
LIGÉRIEN PORTEUR D'UNE VALEUR
CULTURELLE ET IDENTITAIRE
ARCHITECTURALE, URBAINE
ET FLUVIALE
- ‹ ORGANISER L'ÉQUILIBRE ENTRE
PRÉSERVATION DU PATRIMOINE
ET MODERNISATION DES USAGES
- ‹ VALORISER LES CONFLUENCES
ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES
FLUVIAUX



LE PAYSAGE COMME ARMATURE MÉTROPOLITAINE : LA VILLE ET LA CAMPAGNE SOLIDAIRES



0 0.5 1 2 3 km

Source : AUAO - 2018

-  Métropole des Proximités
 -  espaces de transitions associant usages agricoles, urbains et fonctions écologiques, hydrologiques... : le littoral
 -  Intégration urbaine de transitions boisées : alignements et forêts urbaines
 -  maillage des espaces de natures métropolitains, forêts et parcs urbains
 -  massifs forestiers
 -  espaces agricoles

orientation 2

LE PAYSAGE COMME ARMATURE MÉTROPOLITAINE : LA VILLE ET LA CAMPAGNE SOLIDAIRES

› CONFORTER LES TROIS ARMATURES PAYSAGÈRES : URBAINE, FORESTIÈRE ET AGRICOLE

La métropole orléanaise s'inscrit dans un caractère paysager d'exception avec la présence des forêts d'Orléans et de Sologne, de territoires agricoles et horticoles toujours dynamiques.

La métropole cultivée et jardinée associe la ville et la campagne et envisage un mode de développement qui permettra de conforter les trois armatures paysagères urbaine, forestière et agricole composant le territoire en maintenant l'équilibre entre les trois tiers de la métropole.

Les monuments paysagers que sont la forêt d'Orléans et la Sologne seront valorisés en lien avec les territoires voisins notamment aux entrées d'agglomération. L'armature forestière de la métropole, source de son identité et de sa qualité de vie, sera confortée.

La diversité des paysages agricoles devra être valorisée.

Les qualités des paysages bâtis existants seront préservées et confortées par la promotion de l'architecture contemporaine.

Les interfaces entre espaces cultivés, espaces habités et parcs d'activités seront organisées dans un objectif de valorisation réciproque où chaque fonction trouve sa place.

- ‹ CONFORTER L'ÉQUILIBRE ENTRE LES TROIS ARMATURES PAYSAGÈRES URBAINE, FORESTIÈRE ET AGRICOLE
- ‹ VALORISER ET CONFORTER LA FORÊT D'ORLÉANS ET LA SOLOGNE, SOURCES DE SINGULARITÉ ET DE QUALITÉ DE VIE POUR LA MÉTROPOLE
- ‹ AFFIRMER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES AGRICOLES
- ‹ PRÉSERVER LES QUALITÉS DES PAYSAGES BÂTIS EXISTANTS ET PROMOUVOIR L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE
- ‹ ORGANISER LES INTERFACES DANS UN OBJECTIF DE VALORISATION RÉCIPROQUE



orientation 2

LE PAYSAGE COMME ARMATURE MÉTROPOLITAINE : LA VILLE ET LA CAMPAGNE SOLIDAIRES

- ◀ PRÉSERVER ET VALORISER
L'ARMATURE VERTE ET BLEUE
EN DEVENANT LE SUPPORT
DE DIFFÉRENTS USAGES
- ◀ MAINTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE
PRÉSERVATION DES ESPACES
PATRIMONIAUX ET DÉVELOPPEMENT
DES USAGES
- ◀ RENDRE ACCESSIBLES
AUX HABITANTS ET VISITEURS
LES ESPACES DE NATURE
DU TERRITOIRE, MONUMENTS
PAYSAGERS OU QUOTIDIENS PAR
UN MAILLAGE DE LIAISONS VERTES

➤ STRUCTURER UNE TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE ET RELIER LES SITES DE NATURE

La métropole est composée de nombreux sites naturels remarquables, de parcs, de jardins et d'espaces naturels plus ordinaires. Ensemble, et en lien avec les territoires voisins, ils constituent un réseau dense de continuités écologiques qui développe la qualité de vie et permet aux espèces animales et végétales de se déplacer, se nourrir, se reproduire. Cette présence de la nature est un atout considérable pour le territoire et lui donne une grande responsabilité vis-à-vis de ce patrimoine vivant.

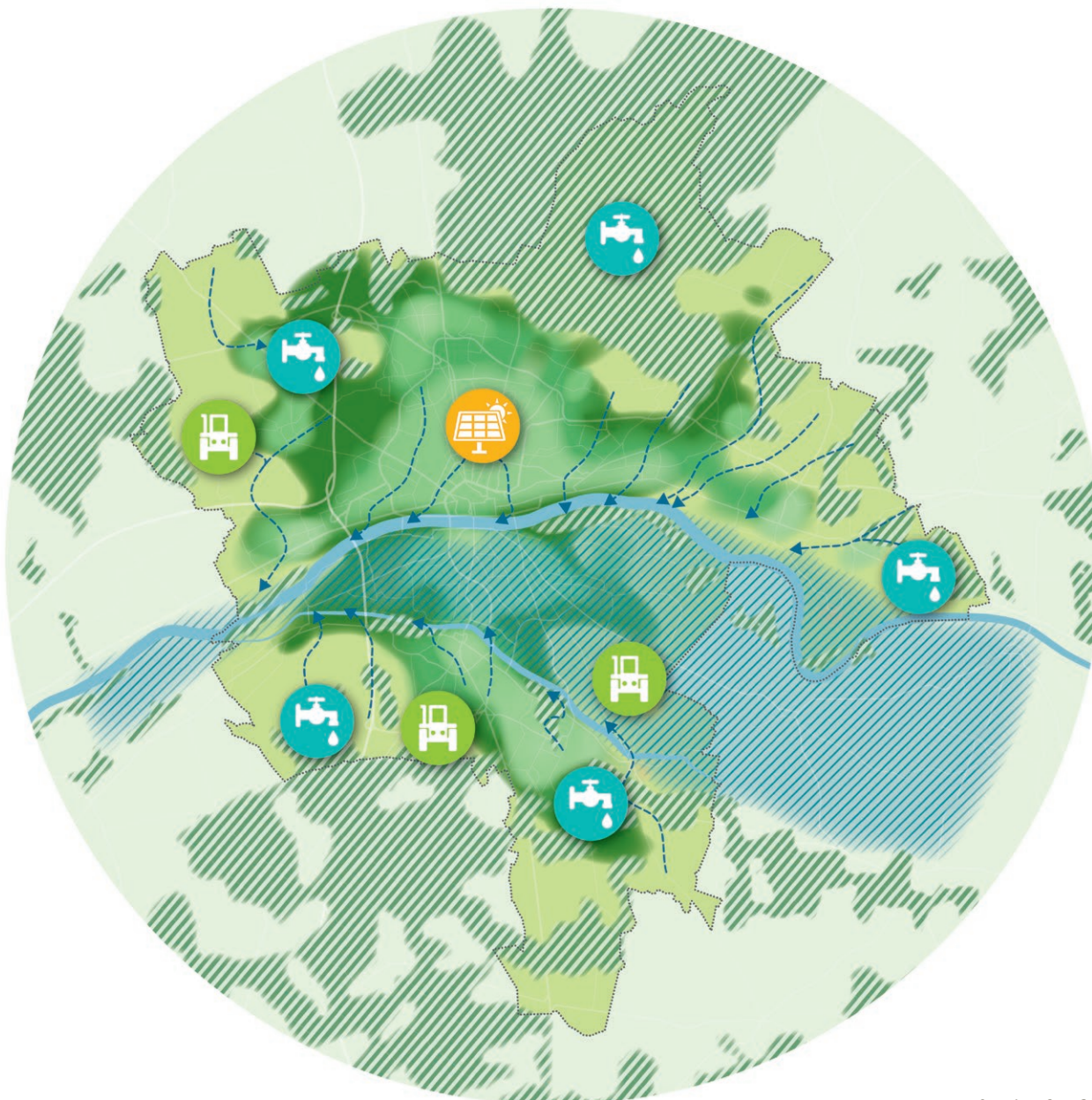
Il s'agira à la fois de préserver et de valoriser cette armature verte et bleue, et d'en faire le support de différents usages (touristiques, sportifs ou récréatifs) pour offrir aux habitants un cadre de vie de qualité et une pérennité au site. Il est de la responsabilité collective et de chacun d'enrichir ou de compenser la trame verte et bleue, notamment lors d'opérations d'aménagement.

L'équilibre entre préservation des espaces patrimoniaux et développement des usages sera maintenu.

Les espaces de nature du territoire, qu'ils soient des monuments paysagers ou des espaces quotidiens, seront rendus accessibles aux habitants et visiteurs par un maillage de liaisons vertes pour redonner de nouvelles échelles de proximité et de nature.



LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET MÉTROPOLITAIN



0 0.5 1 2 3 km
Source : AUAO - 2018

- proximité des espaces de nature : intégration des aménités et des fonctionnalités
- valorisation de la ressource agricole
- valorisation des ressources énergétiques naturelles
- valorisation des ressources énergétiques naturelles
- massifs forestiers
- espaces agricoles

orientation 3

LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET MÉTROPOLITAIN

- ◀ GÉRER DURABLEMENT
LES RESSOURCES NATURELLES
DU TERRITOIRE
- ◀ PÉRENNISER L'EXPLOITATION
DES ESPACES AGRICOLES
- ◀ FAIRE DE LA NATURE EN VILLE
ET DU SOUTIEN À LA BIODIVERSITÉ
LE CŒUR DU PROJET

> S'APPUYER SUR LES RESSOURCES VITALES DU TERRITOIRE POUR CONCEVOIR UNE ÉCO-MÉTROPOLE

L'éco-métropole met en lumière et favorise les synergies entre les ressources naturelles pour permettre une gestion plus durable de nos ressources vitales. Les milieux et les ressources naturelles et agricoles rendent des services aux citoyens et constituent le socle indispensable à un cadre de vie à haute valeur ajoutée. La nature constitue en ce sens une composante essentielle de notre territoire.

La métropole orléanaise porte une responsabilité pour préserver et valoriser les ressources naturelles (sols, eaux, air) en les gérant durablement selon une logique qualitative et quantitative à conforter. Dans le but de valoriser le foncier et pour répondre aux enjeux de la responsabilité alimentaire, l'exploitation des espaces agricoles sera pérennisée.

L'inscription de la nature en ville et le soutien à la biodiversité sont au cœur du projet et participeront à l'adaptation de la ville au changement climatique et à la qualité du cadre de vie des habitants.



orientation 3

LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET MÉTROPOLITAIN

› COMPOSER AVEC LES RISQUES NATURELS, MAÎTRISER LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LES NUISANCES URBAINES

Les habitants comme les entreprises du territoire sont exposés à différents types de risques et de nuisances. Le rôle de la métropole, au travers de son projet de territoire, est de supprimer, réduire voire compenser leurs impacts sur le territoire à travers la mise en œuvre d'une approche globale et d'une gestion adaptée.

La réduction de la vulnérabilité du territoire devra être une part intégrante de la stratégie d'aménagement. Ainsi, les constructions se feront en cohérence avec les enjeux de chaque terrain. Les risques inondation seront positifs par des pratiques innovantes et un urbanisme résilient.

Les autres risques naturels (karstiques et gonflement des argiles) sur le territoire seront également intégrés à une approche globale.

Les risques technologiques qui affectent le territoire seront pris en compte dans la réflexion sur le projet de développement.

La recherche du calme et la gestion des nuisances permettront d'améliorer la qualité de vie.

- ‹ CONSTRUIRE EN COHÉRENCE AVEC LES ENJEUX DE CHAQUE TERRAIN
- ‹ POSITIVER LES RISQUES INONDATION PAR DES PRATIQUES INNOVANTES ET UN URBANISME RÉSILIENT
- ‹ INTÉGRER LES RISQUES NATURELS DANS UNE APPROCHE GLOBALE
- ‹ PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES TECHNOLOGIQUES QUI AFFECTENT LE TERRITOIRE DANS LA RÉFLEXION SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT
- ‹ RECHERCHER LE CALME ET GÉRER LES NUISANCES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE





ENJEU 3 – SE RÉINVENTER

Un enjeu d'adaptation et de renouvellement pour un territoire solidaire et facile à vivre.

AXE 3. – MÉTROPOLE DES PROXIMITÉS

AXE 3.

MÉTROPOLE DES PROXIMITÉS



ENJEU 3 – SE RÉINVENTER

◀ Un enjeu d'adaptation et de renouvellement pour un territoire solidaire et facile à vivre.

Pour promouvoir la ville facile à vivre et rapprocher les habitants des services, la Métropole des Proximités doit diversifier les façons d'habiter et s'appuyer sur les réseaux en optimisant l'offre de déplacements à toutes les échelles et en développant des mobilités durables. Combiner ainsi densité et intensité urbaine permettra au territoire de se conforter et d'adapter son développement aux évolutions sociétales, à la ville numérique, aux nouveaux modes de production et de consommation. Cette nouvelle approche de la ville de demain répondra aux enjeux de responsabilité écologique et de transition énergétique.

L'élaboration du projet de territoire est l'occasion de poursuivre la co-construction d'une métropole au service de ses habitants : en renforçant les capacités du territoire à produire une économie endogène et à créer de l'emploi, en régénérant le tissu constitué et en valorisant le cadre bâti, en requalifiant les territoires fragilisés, en promouvant la mixité intergénérationnelle et en luttant contre l'isolement.

ORIENTATIONS

1. **UNE MÉTROPOLE INTELLIGENTE AU SERVICE DES HABITANTS ET D'UNE GESTION URBAINE DURABLE**
2. **HABITER LA MÉTROPOLE : UN TERRITOIRE FACILE ET ACCESSIBLE**
3. **LA RÉGÉNÉRATION URBAINE AU SERVICE DE LA MÉTROPOLE INTENSE**



[illegible]

orientation 1

UNE MÉTROPOLE INTELLIGENTE AU SERVICE DES HABITANTS ET D'UNE GESTION URBAINE DURABLE

- ◀ METTRE À PROFIT LES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LE NUMÉRIQUE AFIN DE FACILITER LA QUALITÉ DE VIE, LE QUOTIDIEN DES HABITANTS ET LES MODES DE VIE ÉMERGENTS
- ◀ PROMOUVOIR UNE VILLE INTELLIGENTE ET QUALITATIVE PAR L'INNOVATION ET LE NUMÉRIQUE
- ◀ FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE NUMÉRIQUE À TRÈS HAUT DÉBIT
- ◀ STIMULER L'INNOVATION, L'EMPLOI LOCAL ET LES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL ENGENDRÉES PAR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE POUR SUSCITER LES INTELLIGENCES COLLECTIVES

➤ ADAPTER LE TERRITOIRE AUX ÉVOLUTIONS ENGENDRÉES PAR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ET DIGITALES

La révolution numérique a modifié les comportements et les attentes des citoyens. Son impact sur la ville peut conditionner le développement du territoire. La circulation accélérée de l'information se développe dans le monde du travail, de la culture, de la santé ou de l'éducation. Elle modifie les manières de se déplacer et de consommer. Elle induit également une nouvelle proximité entre l'institution, le citoyen et l'usager. Les territoires doivent désormais composer avec une « ville immatérielle », digitale et intelligente, en constante évolution. En réponse, la ville réelle doit s'adapter pour favoriser de nouvelles sociabilités urbaines.

Les possibilités offertes par le numérique seront mises à profit afin de faciliter la qualité de vie, le quotidien des habitants et les modes de vie émergents. Elle devront également être mises au service de l'image du territoire et de son rayonnement touristique et culturel.

L'innovation et le numérique seront le moyen de promouvoir une ville intelligente, qualitative par le développement de logements connectés de réseaux adaptables aux mobilités de demain et d'espaces publics propices aux rencontres et à l'animation urbaine.

Le développement de la ville numérique à très haut débit devra être facilité.

L'innovation, l'emploi local et les nouvelles formes de travail générés par l'économie numérique seront stimulés pour susciter les intelligences collectives.



orientation 1

UNE MÉTROPOLE INTELLIGENTE AU SERVICE DES HABITANTS ET D'UNE GESTION URBAINE DURABLE

› ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE MÉTROPOLE SOBRE ET EFFICACE

La métropole orléanaise s'inscrit dans une démarche de transition énergétique. Elle doit actionner tous les leviers disponibles pour réduire son empreinte carbone : augmenter sa production d'énergies renouvelables, réduire ses consommations et améliorer leur rendement pour optimiser les ressources. Elle a ainsi vocation à mobiliser tous les acteurs du territoire (entreprises, maîtres d'ouvrage publics et privés, gestionnaires de services, habitants) pour partager cette responsabilité.

L'aspiration du territoire à plus d'autonomie énergétique et au développement des énergies propres et renouvelables (biomasse, bois...) sera valorisée au service de la transition écologique.

L'utilisation des ressources énergétiques tendra vers un objectif de sobriété.

Tous les types de construction (équipements publics et privés, habitat collectif et individuel) répondront à des objectifs d'efficacité énergétique afin de diminuer les consommations.

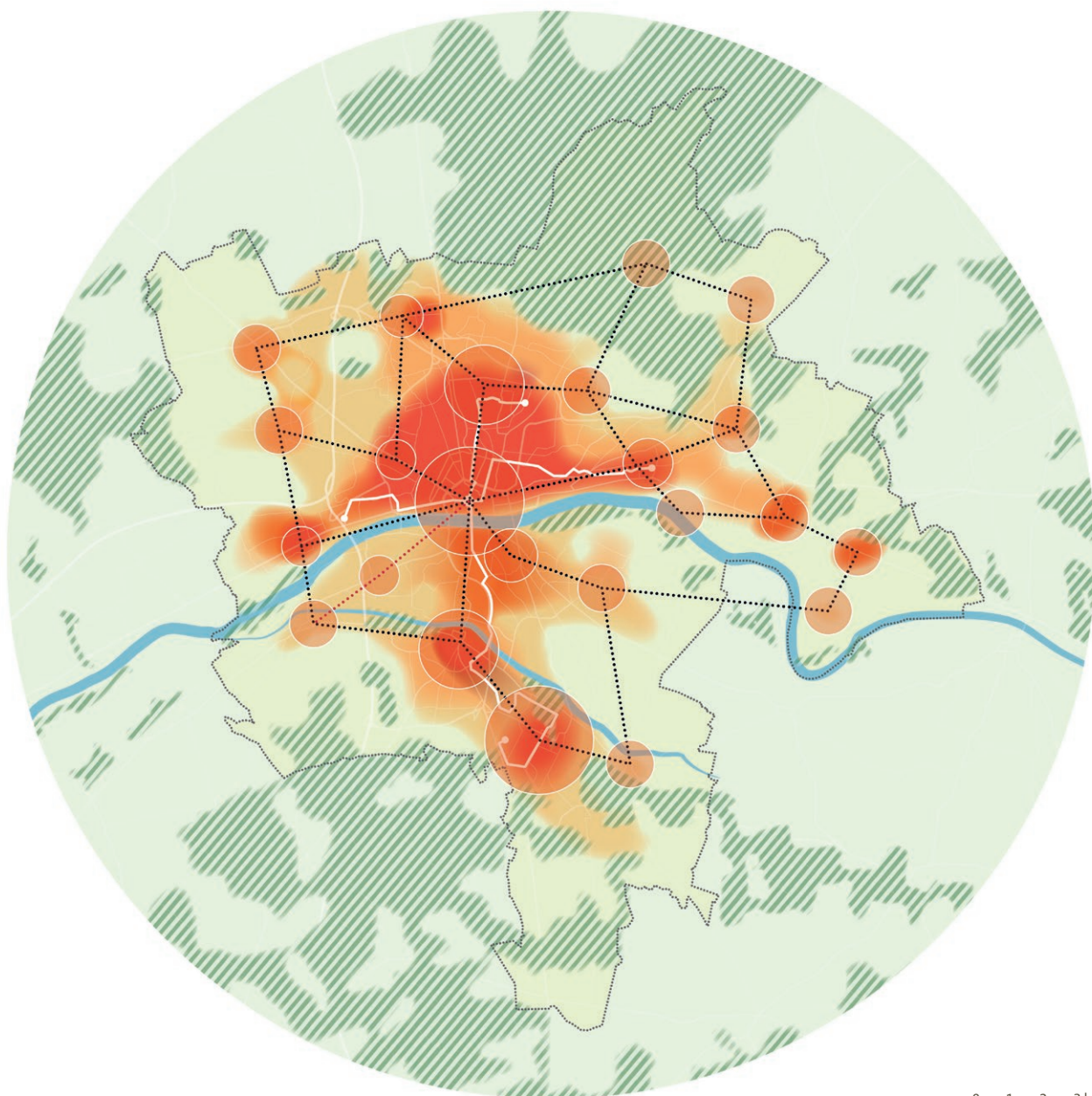
Les solutions de mobilité moins polluantes et économes en énergies fossiles seront privilégiées.

- ‹ VALORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES PROPRES ET RENOUVELABLES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- ‹ TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
- ‹ RÉPONDRE À DES OBJECTIFS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AFIN DE DIMINUER LES CONSOMMATIONS.
- ‹ PRIVILÉGIER LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ MOINS POLLUANTES ET ÉCONOMES EN ÉNERGIES FOSSILES



➤ ORIENTATION 2

**HABITER LA MÉTROPOLE : UN TERRITOIRE FACILE À VIVRE
ET DES SERVICES ACCESSIBLES À TOUS**



0 0.5 1 2 3 km
Source : AUAO - 2018

- Métropole des Proximités
-  Métropole multipolaire en réseau
-  massifs forestiers
-  espaces agricoles

orientation 2

HABITER LA MÉTROPOLE : UN TERRITOIRE FACILE À VIVRE ET DES SERVICES ACCESSIBLES À TOUS

› CONFORTER LES CENTRALITÉS EXISTANTES, SUPPORTS D'OFFRES DE MOBILITÉS ET DE SERVICES PLUS DURABLES

La Métropole des Proximités répond à l'organisation multipolaire du territoire en considérant chaque commune ou grand quartier comme un pôle de vie.

Le projet Métropole des Proximités consiste à rapprocher les habitants des services du quotidien dans une aire accessible sans usage nécessaire de la voiture, afin de limiter les déplacements motorisés engendrés par l'éloignement ou l'absence d'alternative. Il devient alors plus facile de se déplacer en disposant du bon mode au bon endroit.

Pour souligner les identités communales, l'armature urbaine multipolaire et en réseau de la métropole sera confortée en composant la densité au plus proche des services, des axes de transport et des pôles multimodaux.

L'attractivité et l'efficacité des solutions de mobilités collectives seront améliorées. La desserte sera adaptée au milieu urbain desservi afin de répondre au mieux aux besoins des territoires.

Les commerces et services de proximité seront confortés et leur dynamisme sera renforcé.

Dans l'objectif de réduire les distances et les temps de déplacements, la mixité fonctionnelle des pôles urbains sera encouragée.

- ‹ CONFORTER L'ARMATURE URBAINE MULTIPOLAIRE DE LA MÉTROPOLE
- ‹ AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ET L'EFFICACITÉ DES SOLUTIONS DE MOBILITÉS COLLECTIVES
- ‹ RÉPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES PAR UNE DESSERTE ADAPTÉE AU MILIEU URBAIN DESSERVI
- ‹ CONFORTER LES COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ ET RENFORCER LEUR DYNAMISME
- ‹ ENCOURAGER LA MIXITÉ FONCTIONNELLE DES PÔLES URBAINS



orientation 2

HABITER LA MÉTROPOLE : UN TERRITOIRE FACILE À VIVRE ET DES SERVICES ACCESSIBLES À TOUS

- ◁ DIVERSIFIER LES DENSITÉS, LES FORMES D'HABITAT ET LES AMBIANCES URBAINES
- ◁ PROMOUVOIR L'INNOVATION DE L'HABITAT AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE
- ◁ STRUCTURER LE MAILLAGE VIAIRE ET FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES DE MOBILITÉ
- ◁ RESPECTER LES MODES ACTIFS ET NON POLLUANTS DANS LE PARTAGE DE LA VOIRIE

> RÉVÉLER DES URBANITÉS MÉTROPOLITAINES ADAPTÉES À LEUR ENVIRONNEMENT

La métropole doit répondre à un enjeu de qualité urbaine, architecturale et paysagère, pour valoriser toutes les urbanités métropolitaines (en milieu urbain dense, en centre bourg, en faubourg, en quartier pavillonnaire, au contact d'espaces naturels ou agricoles). En outre, elle doit poursuivre une production d'un habitat offrant à la fois animation et tranquillité, densité et intimité.

Face au processus d'étalement urbain toujours à l'œuvre, la métropole doit maintenir ses habitants, permettre le renouvellement des générations et capter de nouveaux arrivants. Il s'agit de donner envie d'habiter la métropole, de bénéficier de ses services et de son animation.

Les densités, les formes d'habitat et les ambiances urbaines devront être diversifiées en fonction de leur environnement et des attentes des ménages.

Logements évolutifs, logements adaptés, logements participatifs et logements performants : l'innovation dans l'habitat sera promue pour proposer des parcours résidentiels améliorés et au service de la qualité de vie.

Le maillage viaire sera structuré et les pratiques de mobilité évolueront pour faciliter les déplacements dans la ville intense et multipolaire. Les nouveaux partages de la voirie respecteront les modes actifs et non polluants.



LA RÉGÉNÉRATION URBAINE AU SERVICE DE LA MÉTROPOLE INTENSE



orientation 3

LA RÉGÉNÉRATION URBAINE AU SERVICE DE LA MÉTROPOLE INTENSE

- ◁ PRIVILÉGIER LA VALORISATION DES ESPACES URBAINS EXISTANTS AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ZONES
- ◁ METTRE EN VALEUR LE POTENTIEL DE RECYCLAGE URBAIN ET DE RECONSTRUCTION DE LA VILLE SUR ELLE-MÊME. ANTICIPER LES PHÉNOMÈNES DE DÉPRÉCIATION
- ◁ RESPECTER L'ARMATURE NATURELLE ET AGRICOLE LORS DE L'URBANISATION DE NOUVEAUX SECTEURS
- ◁ INTENSIFIER L'ESPACE URBAIN PAR UN MAILLAGE D'ESPACES PUBLICS ET DE LIEUX DE VIE DE PROXIMITÉ
- ◁ OPTIMISER LES RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES, VIAIRES, TRANSPORTS EN COMMUN, EAU, ...

➤ OPTIMISER LES ESPACES URBANISÉS ET MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE EN PRIVILÉGIANT LE RENOUVELLEMENT

Les politiques d'aménagement doivent trouver un équilibre entre renouvellement et développement en privilégiant la valorisation des espaces urbains existants. La maîtrise de la consommation foncière est un enjeu pour maintenir une armature naturelle et agricole, limiter l'extension urbaine et les réseaux et permettre l'efficacité des solutions de mobilités collectives tout en favorisant le recentrement de l'urbain autour des polarités existantes.

La valorisation des espaces déjà aménagés (habitat, sites économiques) sera privilégiée au développement de nouvelles zones. Le potentiel de recyclage urbain et de reconstruction de la ville sur elle-même (dents creuses, friches, secteurs de faible densité ou peu qualitatifs) sera mis en valeur.

Les phénomènes de dépréciation seront anticipés et les friches résorbées.

L'urbanisation de nouveaux secteurs respectera l'armature naturelle et agricole et devra être qualitative.

L'espace urbain est intensifié par un maillage d'espaces publics et de lieux de vie de proximité.

L'ensemble des réseaux et infrastructures, viaires, transports en commun, eau sont optimisés.



orientation 3

LA RÉGÉNÉRATION URBAINE AU SERVICE DE LA MÉTROPOLE INTENSE

› FAIRE ÉVOLUER LE BÂTI ANCIEN ET REDONNER UNE QUALITÉ AUX ZONES D'ACTIVITÉS ANCIENNES

La qualité paysagère ne peut être le privilège de secteurs d'exception (patrimoine remarquable, nouveaux quartiers). Le projet de territoire considère le cadre bâti ordinaire et l'accompagne pour lui permettre d'évoluer et de gagner en qualité.

L'attractivité des tissus urbains constitués (logements anciens, tissus de faubourg, grands ensembles d'habitat collectif...) doit pouvoir être durablement confortée.

Les politiques de renouvellement urbain seront poursuivies dans une logique de mixité urbaine et de valorisation du cadre de vie.

Les paysages des entrées métropolitaines et des entrées de bourg seront des espaces de projet à recomposer et requalifier afin de limiter leur banalisation.

Les zones économiques et commerciales anciennes évolueront dans le but d'améliorer leur intégration paysagère, architecturale comme environnementale et développer de nouvelles accessibilités.

- ◀ CONFORTER DURABLEMENT L'ATTRACTIVITÉ DES TISSUS URBAINS CONSTITUÉS
- ◀ POURSUIVRE LES POLITIQUES DE RENOUVELLEMENT URBAIN
- ◀ RECOMPOSER ET QUALIFIER LES PAYSAGES DES ENTRÉES MÉTROPOLITAINES ET DES ENTRÉES DE BOURG AFIN DE LIMITER LEUR BANALISATION
- ◀ FAIRE ÉVOLUER LES ZONES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES ANCIENNES DANS LE BUT D'AMÉLIORER LEUR INTÉGRATION PAYSAGÈRE, ARCHITECTURALE COMME ENVIRONNEMENTALE ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACCESSIBILITÉS



NOTES

NOTES



www.orleans-metropole.fr

Espace Saint-Marc
5 place du 6 juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 78 75 75
Fax : 02 38 78 76 00

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
• arrêté le 10 juillet 2018 • Orléans Métropole
• Crédit photos : AUAO - Orléans Métropole.
• Conception et réalisation : AUAO.
• Bureaux d'études : Hank et Bérénice - Transitec -
Agence Laverne Paysagistes - ER.AMP - AFCE -
Ville inventive
• Impression : Orléans Métropole